

**RECHERCHER RENDEMENT
ET CAPITAL GARANTI
À ÉCHÉANCE DANS VOTRE
CONTRAT D'ASSURANCE VIE,
DE CAPITALISATION OU DANS
VOTRE PLAN D'ÉPARGNE
RETRAITE**

TELLUMA BOOST SEPTEMBRE 2025

Support en unités de compte dans le cadre d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou d'un plan d'épargne retraite, d'une durée d'investissement de 12 ans maximum, à compter du 29 septembre 2025.

Titre de créance de droit français émis par Citigroup Global Markets Holdings Inc. (l'« Émetteur »), bénéficiant d'une garantie donnée par Citigroup Inc. (le « Garant ») au titre du support, et présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie.

Offre à durée limitée.
Commercialisation du 1^{er} mai au 31 août 2025, pouvant être clôturée sans préavis.

Code ISIN : FR001400YDU1

Avant tout investissement dans ce support, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

L'INVESTISSEUR EST SUR LE POINT DE SOUSCRIRE À UN SUPPORT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE.

COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL

(1) Hors frais sur versements, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports ou du plan d'épargne retraite, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant ou mise en résolution de ce dernier. (2) Hors frais de gestion du contrat. (3) En cas de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur. Les dates de remboursement anticipé sont : 29/10/2027 ; 30/10/2028 ; 29/10/2029 ; 29/10/2030 ; 29/10/2031 ; 29/10/2032 ; 28/10/2033 ; 30/10/2034 ; 29/10/2035 ; 29/10/2036. (4) Si le remboursement anticipé n'a pas été activé par l'Émetteur. La date d'échéance finale est le 29/10/2037.

**5,25 % BRUT PAR AN⁽¹⁾⁽²⁾
EN COURS DE VIE UNIQUEMENT⁽³⁾
ou 51 % BRUT⁽¹⁾⁽²⁾
VERSÉ À L'ÉCHÉANCE FINALE⁽⁴⁾**



TELLUMA BOOST SEPTEMBRE 2025



TELLUMA BOOST SEPTEMBRE 2025 est un support temporaire en unités de compte d'une durée de 12 ans maximum qui présente les caractéristiques suivantes :

- **Un remboursement du capital initial⁽¹⁾⁽²⁾** à l'échéance dès lors que l'investisseur⁽³⁾ a conservé son support jusqu'à l'échéance finale⁽⁴⁾.
- **Une possibilité de remboursement anticipé activable au gré de l'Émetteur** à l'issue des années 2 à 11⁽⁵⁾, offrant un remboursement du capital initial⁽¹⁾⁽²⁾ majoré d'un gain dû au titre des années écoulées.
- **Un gain versé à l'échéance finale⁽⁴⁾ ou en cas de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur :**
 - en cours de vie, **un gain de 5,25 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée depuis le 29 septembre 2025** en cas de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur ;
 - ou, à l'issue des 12 ans, **un gain de 51 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ correspondant à 4,25 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée depuis le 29 septembre 2025** versé à l'échéance finale⁽⁴⁾.

Ce support est proposé au sein des contrats d'assurance vie multisupports et de capitalisation Gan Patrimoine Évolution, Gan Patrimoine Stratégies, Patrimoine Stratégies Vie, Gan Patrimoine Capitalisation, et du plan d'épargne retraite Gan Nouvelle Vie.

Ce support est un instrument de diversification ne pouvant constituer l'intégralité du portefeuille d'investissement.

+ AVANTAGES

- **Un gain de :**
 - **5,25 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée depuis le 29 septembre 2025**, versé à la date de remboursement anticipé⁽⁵⁾ au gré de l'Émetteur ;
 - ou, **51 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ correspondant à 4,25 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée depuis le 29 septembre 2025**, versé à l'échéance finale⁽⁴⁾ si le remboursement anticipé n'a pas été activé par l'Émetteur.
- **À l'issue des années 2 à 11, si l'Émetteur décide de son propre gré d'activer le remboursement par anticipation**, l'investisseur reçoit à la date de remboursement anticipé correspondante⁽⁵⁾ le capital initial⁽¹⁾⁽²⁾ majoré des gains par année écoulée.
- **À l'échéance des 12 ans depuis le 29 septembre 2025, si le remboursement anticipé n'a pas été activé par l'Émetteur, l'investisseur reçoit son capital initial⁽¹⁾⁽²⁾ majoré des gains par année écoulée**, dès lors que l'investisseur a conservé le support jusqu'à l'échéance finale⁽⁴⁾.

- INCONVÉNIENTS

- **L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement** qui peut varier de 2 à 12 ans. En effet, l'Émetteur est susceptible de rappeler le support par anticipation à l'issue des années 2 à 11, à son gré en fonction des conditions de marché.
- **Le support comporte un risque de réinvestissement.** L'Émetteur pourrait choisir de rembourser le support par anticipation dans certaines circonstances de marché notamment, mais sans limitation, si son coût d'emprunt a baissé et / ou si les taux d'intérêt de la zone Euro ont baissé. Dans une telle situation, l'investisseur pourrait ne pas être en mesure de réinvestir le montant remboursé dans des supports offrant un rendement aussi élevé.
- **Le produit est également soumis au risque lié à l'inflation.** Une inflation élevée dans la durée aura un impact négatif sur le rendement réel du produit.
- **L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit de l'Émetteur** (qui induit un risque sur la valeur de marché du support) ou un éventuel défaut de l'Émetteur (qui induit un risque sur le remboursement).
- **Il existe un risque de perte partielle ou totale en capital :**
 - en cas de sortie anticipée⁽⁶⁾ (rachat, arbitrage ou décès) avant l'échéance finale⁽⁴⁾ ;
 - ou, en cas de faillite, de défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant ou de mise en résolution de ce dernier.

(1) Hors frais sur versements, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports ou du plan d'épargne retraite, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant ou mise en résolution de ce dernier. (2) Hors frais de gestion du contrat. (3) L'investisseur correspond à l'assuré ou l'adhérent. (4) La date d'échéance finale est le 29 octobre 2037. (5) Les dates de remboursement anticipé sont : 29 octobre 2027 ; 30 octobre 2028 ; 29 octobre 2029 ; 29 octobre 2030 ; 29 octobre 2031 ; 29 octobre 2032 ; 28 octobre 2033 ; 30 octobre 2034 ; 29 octobre 2035 ; 29 octobre 2036. (6) L'investissement sur ce support étant recommandé sur une durée de 12 ans, une pénalité de 3,50 % du montant désinvesti est applicable pour toute sortie anticipée (hors dénouement du contrat par rachat total ou décès) avant son échéance.

L'Assureur Groupama Gan Vie s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. Tant en cours de vie du support qu'à son échéance finale, le 29 octobre 2037, la valeur de l'unité de compte n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

► Avertissement (1/2)

FACTEURS DE RISQUES

Le support peut être difficile à comprendre et présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et bénéficiant d'un remboursement du capital à l'échéance. Il ne peut être exclu que le montant de remboursement du capital initial soit nul en cas de défaut de paiement ou de faillite de l'Émetteur et du Garant et de mise en résolution du Garant.

Les investisseurs⁽¹⁾ sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de risques » présentée dans le Prospectus de Base du support et la section « Risques » dans les Conditions Définitives⁽²⁾. Ces risques sont notamment :

Risque de perte partielle ou totale en capital – L'investisseur doit être conscient qu'il est exposé à ce risque en cours de vie et à l'échéance finale :

- lors de toute sortie anticipée (rachat, transfert, liquidation de retraite, arbitrage ou décès) qui se fera aux conditions de marché ;
- ou, en cas de faillite, de défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant ou mise en résolution de ce dernier.

Risque de contrepartie – L'investisseur supporte le risque de faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur (se reporter à la rubrique « Fiche Technique » en page 5 de la brochure commerciale) ou mise en résolution de ce dernier qui peut entraîner la perte partielle ou totale du montant investi. Conformément à la réglementation *Dodd Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act*, en cas de défaillance probable ou certaine du Garant, l'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer, le cas échéant, la totalité ou partie du montant qui est dû par le Garant au titre de la garantie ou l'investisseur peut être susceptible de recevoir, le cas échéant, tout autre instrument financier émis par le Garant (ou toute autre entité) en remplacement du montant qui est dû au titre des titres de créance émis par l'Émetteur.

Risque de marché – Le support peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque de liquidité – Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent rendre difficile, voire impossible, la revente du support en cours de vie et engendrer la perte partielle ou totale du montant investi.

Risque de réinvestissement – L'Émetteur pourrait choisir de rembourser le support par anticipation dans certaines circonstances de marché notamment, mais sans limitation, si son coût d'emprunt a baissé et / ou si les taux d'intérêt de la zone Euro ont baissé. Dans une telle situation, l'investisseur pourrait ne pas être en mesure de réinvestir le montant remboursé dans des supports offrant un rendement aussi élevé.

Avant tout investissement dans ce support, il appartient aux investisseurs de comprendre les risques, les avantages et inconvénients liés à un investissement dans le titre de créance et de prendre une décision d'investissement seulement après avoir consulté, s'ils l'estiment nécessaire, leurs propres conseils (juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre) pour s'assurer de la compatibilité d'un investissement dans le support notamment au regard de leur situation financière. Ils ne sauraient s'en remettre à une quelconque entité de Citigroup pour cela. Ces dernières ne sauraient être considérées comme fournissant un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. Citigroup ne peut être tenu responsable des conséquences financières, juridiques, fiscales ou autre résultant d'un investissement direct ou indirect dans le support.

Le présent document est un document non contractuel et non réglementaire à caractère promotionnel, il est destiné à être distribué dans le cadre d'un placement privé exclusivement et de ce fait n'a pas été soumis à l'Autorité des Marchés Financiers.

Une information complète sur le support, notamment ses facteurs de risques, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base et les Conditions Définitives.

Disponibilité de la documentation du support – La documentation juridique du produit qui en décrit l'intégralité des modalités est composée des Conditions Définitives (Issue Terms) rédigées dans le cadre du Prospectus de Base dénommé « GMI Base Prospectus » daté du 18 novembre 2024 (tel que complété ou modifié par ses suppléments). Le Prospectus de Base (y compris, ses suppléments) a fait l'objet d'une approbation de la part de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (la « CSSF ») et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. **L'approbation du Prospectus de Base par la CSSF ne doit pas être considérée comme un avis favorable de la part de la CSSF d'investir dans le produit.** Le Prospectus de Base, les suppléments à ce Prospectus de Base et les Conditions Définitives (Issue Terms) sont également disponibles sur le site fr.citifirst.com/FR, à l'adresse <https://fr.citifirst.com/structured-products/FR001400YDU1/> et sur le site de la Bourse de Luxembourg (www.luxse.com) ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de Citigroup Global Markets Europe AG (« CGME ») à l'adresse Citigroup Global Markets Europe AG, Reuterweg 16, 60323 Frankfurt am Main, Allemagne, sur simple demande. Des suppléments complémentaires au Prospectus de Base pouvant éventuellement être adoptés avant la clôture de la période d'offre ou l'admission aux négociations du produit sur un marché réglementé, les investisseurs sont invités à se référer au site <https://fr.citifirst.com/documentation-legale/> où de tels suppléments seront publiés avant de prendre leur décision d'investissement. Le Prospectus de Base et ses suppléments déjà publiés sont aussi accessibles sur ce site. Dans le cas où un ou plusieurs suppléments sont adoptés pendant la période de commercialisation, les Conditions Définitives seront modifiées et réitérées, dès lors que le(s) supplément(s) s'y réfère(nt) directement. Les Conditions Définitives modifiées et réitérées seront publiées en remplacement des Conditions Définitives initiales.

(1) L'investisseur correspond à l'assuré souscripteur ou l'adhérent.

(2) Pour plus d'informations, se reporter au paragraphe « Disponibilité du prospectus » ci-dessus.

► Avertissement (2/2)

Disponibilité du document d'informations clés – La dernière version du document d'informations clés (DIC) relatif à ce titre de créance peut être consultée et téléchargée à l'adresse <https://www.regxchange.com/trades/kid?id=FR001400YDU1&lang=FR&jurisdiction=FR>.

Commercialisation dans le cadre du contrat d'assurance vie, de capitalisation ou du plan d'épargne retraite – L'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l'Instrument Financier) est un actif représentatif de l'une des unités de compte du contrat d'Assurance Vie, de capitalisation ou du plan d'épargne retraite (ci-après le « Contrat d'Assurance Vie, de capitalisation ou du plan d'épargne retraite »). Ce document décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières de l'Instrument Financier en tant qu'unité de compte du Contrat d'Assurance Vie, de capitalisation ou du plan d'épargne retraite. Il ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie, de capitalisation ou du plan d'épargne retraite. Il ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.

Agrément – Citigroup Global Markets Limited (« CGML ») est une société autorisée par la Prudential Regulation Authority et régulée par la Financial Conduct Authority et la Prudential Regulation Authority et a son siège social au 33 Canada Square, Canary Wharf, Londres E14 5LB. CGME est une société autorisée par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (BAFIN) et a son siège social au Reuterweg 16, 60323 Francfort (Main), Allemagne. Citigroup Inc. est une société holding bancaire au sens de la loi américaine Bank Holding Company Act de 1956 enregistrée auprès du Conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale (Federal Reserve) et soumise à son examen. Citi, Citigroup sont des marques déposées de Citigroup Inc. ou de ses filiales utilisées et déposées dans le monde entier® tous droits réservés - 2025.

Gan Patrimoine

Filiale de Groupama Assurances Mutuelles

Société anonyme d'intermédiation en assurance au capital de 2 364 120 euros - RCS Lille 457 504 694 - APE : 6622Z

Siège social : 150 rue d'Athènes - CS 30022 - 59777 Euralille - N° d'immatriculation 09 051 780 - orias.fr

Mandataire exclusif de Groupama Gan Vie et de ses filiales - Tél : 09 69 32 20 60 (appel non surtaxé)

contact@ganpatrimoine.fr - ganpatrimoine.fr

Groupama Gan Vie

Société anonyme au capital de 1 371 100 605 euros - RCS Paris 340 427 616 - APE : 6511Z - Siège social : 8-10 rue d'Astorg - 75008 Paris

Caisse Fraternelle Vie

Société française pour favoriser la prévoyance & l'épargne - Société anonyme au capital de 460 000 euros (entièrement versé)

RCS Lille 457 504 702 - APE : 6511Z

Siège social : 150 rue d'Athènes - CS 30022 - 59777 Euralille

Entreprises régies par le Code des assurances.

Crédit photo : Gettyimages®

Gan Patrimoine participe à la protection de l'environnement en sélectionnant des imprimeurs référencés « Imprim'Vert » ainsi que des papiers issus de forêts gérées durablement.

Édition : Septembre 2025

Ne pas jeter sur la voie publique.

